

# Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie

---

L'adaptation des métiers et des offres aux besoins  
des séniors

Grenoble, 8 Octobre 2018

# La CNSA, en bref

---

La CNSA est une :

- **Caisse** : son rôle est de **répartir les moyens financiers** (montant du budget initial 2018: **26 milliards d'euros**).
- **Agence** : elle vient en **appui technique des réseaux** (agences régionales de santé, maisons départementales des personnes âgées, conseils départementaux).



# Réforme de la tarification et de l'organisation des services d'aide à domicile

- Depuis la fin du mois de septembre 2017, la DGCS et la CNSA mène des travaux pour repenser la tarification et l'organisation des services d'aide à domicile.
- Malgré plusieurs fonds d'aide à la restructuration, les SAAD font face à des difficultés économiques structurelles.
- La loi ASV a permis d'unifier le régime juridique des services d'aide à domicile au profit de l'autorisation par le département. Mais elle n'a pas traité des principes de leur financement

Dans le contexte de la priorité du domicile et de la transformation nécessaire de l'offre, les services d'aide et d'accompagnement à domicile sont appelés à voir leur rôle renforcé dans la construction des réponses. En articulation avec ces travaux et d'autres démarches, **la réflexion sur le métier d'aujourd'hui et de demain est essentielle.**



# L'action de la CNSA dans le champ des aides humaines

---

La CNSA cofinance :

- la modernisation de la gestion des services d'aide à domicile ;
- l'amélioration de l'offre de services et la structuration du secteur de l'aide à domicile ;
- le soutien au recrutement et à l'insertion de nouveaux salariés ;
- la professionnalisation des salariés de l'aide à domicile, y compris ceux exerçant en emploi direct, et la mise à jour de leurs connaissances professionnelles ;
- la [qualification des personnels soignants des établissements et services médico-sociaux](#) pour personnes âgées et pour personnes en situation de handicap, relevant du champ de compétence de la CNSA.

Depuis 2009, la CNSA assure également le financement des dépenses de formation des aidants et des accueillants familiaux, Son cadre d'intervention est renforcé par la loi ASV du 28 décembre 2015.

# Par exemple, la CNSA soutien diverses actions contribuant à la qualité de vie au travail

OPCA	RESEAUX / DEPARTEMENTS	RESEAUX/DEPARTEMENT
formation	Ressources humaines , gestion organisation travail	Démarche de prévention
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prévention des risques professionnels liés à l'activité physique (PRAP)</li> <li>• Bien être au travail</li> <li>• Certificats prévention secours</li> <li>• Prévention risques domestiques, routiers...</li> <li>• Formations liées aux fonctions : gestion équipe, gestion planning...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse de pratiques (gestion situations complexes, gestion situation d'agressivité...)</li> <li>• Repérage de la perte d'autonomie</li> <li>• Organisation travail, gestion planning</li> <li>• Tutorat</li> <li>• GPEC (accompagnement dirigeant plan de formation...)</li> <li>• Accompagnement des dirigeants ou DRH dans le pilotage de projets de prévention spécifiques</li> </ul>	<p>Déploiement d'outils ou de démarches de prévention</p> <p>Programme aidant-aidé (pluri financeurs)</p>

# L'action de la CNSA dans le champ des aides techniques

- Contribuer au soutien de la recherche et de l'innovation en favorisant la constitution d'un champ pluridisciplinaire identifié sur les technologies au service de l'autonomie et du handicap.
- Contribuer à l'information, au conseil et à l'évaluation des aides techniques, et veiller à la qualité des conditions de leur distribution.
- Les actions de la CNSA sont développées en partenariat avec les acteurs publics, privés et associatifs du domaine pour qu'ils prennent en charge les spécificités des besoins, des méthodes et des préoccupations des personnes en perte d'autonomie dans leurs programmes.



# Soutien financier à des actions contribuant à la QVT dans le cadre des concours de la conférence des financeurs

---

- ❑ Dans le cadre des conférence des financeurs, les différents financeurs ont consacré 58,7M € au financement des aides techniques dont près de 6M€ sur le concours « autres actions de prévention » attribué par la CNSA aux départements.
- ❑ Difficulté à identifier précisément les aides techniques qui contribuent à la qualité de vie au travail des professionnels
- ❑ Par ailleurs, aides techniques inscrites à LPPPP financées par l'assurance maladie pouvant contribuer indirectement à la QVT des professionnels de l'aide à domicile (ex. ....)

# Agir sur le métier : plusieurs leviers



Rôle du conseil départemental dans le pilotage de l'offre d'aide à domicile

Rôle des services d'aide à domicile sur la qualité de vie au travail



Sensibilisation auprès des usagers (aides techniques) : leur domicile comme lieu de travail





66, avenue du Maine  
75682 Paris cedex 14

[www.cnsa.fr](http://www.cnsa.fr)

 [@CNSA\\_actu](https://twitter.com/CNSA_actu)

<http://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr>